

# L'ÉCHO DES LANCIERS

Bulletin d'Informations de la mairie de Franchesse

Juillet 2002

## Le mot du maire

Voici le printemps terminé, l'été est là et, par la même occasion, notre nouvelle feuille d'informations.

Ce printemps a été marqué d'événements importants. Au plan local, l'exposition des travaux de nos artistes n'a pas été des moindres. Le temps d'un week-end, une espèce d'euphorie a régné dans notre salle des fêtes et les rencontres entre les créateurs et les très nombreux visiteurs ont révélé ce besoin extraordinaire d'échanges et de dialogue.

Besoin d'échanges et aussi de solidarité qui s'est encore manifesté, tout récemment, entre les différentes générations venues fêter le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association Sportive.

Au plan national, les élections ont été un autre temps fort de ce printemps. A Franchesse comme ailleurs, le taux d'abstention a été élevé ( plus de 25 % aux législatives ) et cette tendance est, à mon avis, très déplorable. Il me semble que notre monde rural aurait justement besoin d'hommes et de femmes plus citoyens.

C'est un peu pour transmettre ces valeurs aux plus jeunes que nous souhaiterions, à l'automne prochain, associer les enfants et les ados de notre commune à la plantation d'arbres derrière la salle des fêtes. Mais, je n'en dirai pas plus, rendez - vous dans les pages qui suivent...

G.Vernis

## INFOS PRATIQUES

### Démarches d'état civil simplifiées

Les fiches d'état civil sont supprimées. Pour justifier de son état civil, il faut présenter l'original ou une photocopie de son livret de famille , de sa carte nationale d'identité, de son passeport, de sa carte d'ancien combattant, de sa carte d'invalidé de guerre ou de sa carte d'invalidé civil.

Les justificatifs de domicile sont supprimés. Il suffit de déclarer son domicile à l'administration qui le demande sauf pour ce qui concerne :

- l'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un certificat de nationalité.
- l'obtention d'un titre de voyage ou de circulation.
- l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil.
- l'inscription sur les listes électorales.
- l'inscription scolaire et universitaire.

Les certificats conformes de photocopies de documents sont supprimés pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française. Une photocopie lisible du document original suffit.

Renseignements : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, les horaires de dépôt du courrier au bureau de poste de Franchesse sont les suivants :

du lundi au vendredi = 15 h 10  
le samedi = 12 h 15

# BUDGET COMMUNAL 2002

**FONCTIONNEMENT : 301 300 €**

	DEPENSES	RECETTES	
Personnel → et caisses diverses	Frais de personnel 24,15%	Recettes fiscales 36,54%	← Contribuables
Groupements, syndicats intercommunaux, → associations	Transferts versés 15,59%		
Fournisseurs →	Fournitures et administration générale 31,83%	Dotations d'Etat 34,33%	← Etat
Banques →	Intérêts dette 3,39%	Produits du domaine 8,03%	← Usagers
	Epargne brute 25,04%	Excédent reporté 21,10%	← Excédent des budgets antérieurs

**INVESTISSEMENT : 206 008 €**

	DEPENSES	RECETTES	
Banques →	Rembours. capital dette 18,26%	Epargne brute 36,62%	← Contribuables
Entreprises →	Acquisitions et travaux 81,74%	Subventions et dotations 36,45%	← Etat, Région, Département, ...
		Emprunt nouveau 5,68%	← Banques
		Excédent reporté 21,25 %	← Excédent des budgets antérieurs

## DETAIL DES TRANSFERTS VERSES

**Service Départemental d' Incendie et de Secours :** **5 403,00 €**

**Contributions aux organismes de regroupement :** **26 770,00 €**

S.I.R.O.M. :	12 914,00 €
SIVOM du Pays de Bourbon :	4 111,00 €
Syndicat du Collège de Bourbon :	5 500,00 €
Syndicat du Collège de Lurcy-Lévis :	85,00 €
Syndicat intercommunal de Voirie :	1 355,00 €
Association des Maires :	137,00 €
Fonds départemental d'Aide aux Jeunes :	80,00 €
S.I.E.G.A. :	1 088,00 €
Assoc. « les Ch'tites Canailles » :	1 500,00 €

**Contribution aux frais de fonctionn. des écoles publiques :** **710,00 €**

**Subvention de fonctionnement au C.C.A.S. :** **1 250,00 €**

**Subvention de fonctionn. au service d'assainissement :** **8 485,00 €**

**Subventions aux associations et autres organismes :** **4 564,00 €**

Comité des Fêtes :	1 285,00 €
Association Sportive Franchessoise :	710,00 €
Club des Retraités :	343,75 €
Centre Social de Lurcy-Lévis :	310,00 €
Anciens Prisonniers de Guerre :	112,00 €
Anciens d'Afrique du Nord :	112,00 €
Société de Secours Mutuel :	112,00 €
S.P.A. du Bourbonnais :	90,00 €
L'Allier à Livre Ouvert :	62,50 €
Assoc. Départ. d'Info. sur le Logement :	43,75 €
Maison Familiale Saligny s/ Roudon :	40,00 €
Institut de Formation Interprofessionnel 03 :	40,00 €
Association du Pays de Bourbon :	158,00 €
Associations diverses de bienfaisance, de recherche médicale, ou reconnues d'utilité publique :	645,00 €
Radio Qui Qu'en Grogne :	500,00 €

## **EXPOSITION SURPRENANTE LES 27 ET 28 AVRIL 2002 !**

Une première à Franchesse qui en a surpris plus d'un !

Surpris par le nombre d'exposants et la qualité de leur travail, mais aussi par le nombre de visiteurs et leur joie de découvrir autant d'artistes dans notre commune. Ce week-end a permis l'échange, le dialogue, la rencontre de nouvelles personnes et fut donc très enrichissant.

Une nouvelle exposition devrait avoir lieu l'an prochain.

## **CIMETIÈRE**

A compter du 1er janvier 2002, les concessions perpétuelles ont été remplacées par des concessions trentenaires à 30 euros ou des concessions cinquantenaires à 50 euros mais renouvelables.

## **LOCATION DE TABLES ET BANCS**

Ce nouveau matériel ( 10 tables et 20 bancs) sera prêté gratuitement aux associations locales mais un loyer de 5 euros assorti d'une caution de 15 euros par lot d'une table et 2 bancs sera demandé aux particuliers.

## **COLLECTE DES ÉPAVES AUTOMOBILES**

Les épaves automobiles peuvent être enlevées gratuitement à tout moment de l'année, sur simple inscription en mairie

## **TRAVAUX À PRÉVOIR**

Différents devis ont été demandés pour chiffrer le coût de réfection des façades de l'ancienne école primaire ,des logements attenants et du mur séparant le presbytère de la poste.

## **TRAVAUX INSCRITS AU BUDGET 2002**

### **Réfection de la voie communale N°2**

Voie dite de Franchesse à Saint Léopardin d'Augy, dans sa partie comprise entre les lieux-dits "l'Arbre Sec" et "Les Espinasses".

Montant total = 8415 euros (55000 francs)

Subvention départementale = 2295 euros  
( 15054,21 francs)

Autofinancement = 6120 euros  
( 40144,57 francs)

### **Réfection du pont d' Avreuil**

Pont situé entre Avreuil et Pouzy-Mésangy.

Montant total= 3280 euros ( 21515,39 francs )

Subvention départementale = 915 euros  
( 6002,01 francs)

Dotation globale de l'Etat = 1220 euros  
(8002,68 francs)

Autofinancement = 1145 euros  
( 7510,71 francs)

### **Eclairage de l'église**

Coût total : 22 539 euros H.T.

Autofinancement : 6161 euros H.T. ( dont remboursement de l'assurance pour le vol des projecteurs précédents : 5 335,72 euros)  
SIEGA et Conseil Général : 16 378 euros H.T.

### **Restauration du garage du presbytère**

Dépenses T.T.C. : 12 141,20 euros

Subvention départementale : 3260,16 euros

Autofinancement : 8 881,04 euros

### **Aménagement de l'entrée sud du bourg**

Coût total : 15 000 euros

Subventions diverses : 4 475 euros

Autofinancement : 10 525 euros

### **Toiture du lavoir**

Coût total : 4 500 euros

Subvention : 1 200 euros

Autofinancement : 3 300 euros

## DIFFUSION DU BULLETIN MUNICIPAL

Il peut arriver qu'à la suite d'un oubli ou de votre absence, notre bulletin d'informations ne vous soit pas parvenu.

Si vous êtes dans l'un de ces cas, la mairie tient à votre disposition quelques exemplaires de "l'écho des Lanciers".

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**Offrez-vous un instant de détente et pourquoi pas d'évasion avec un bon livre !**

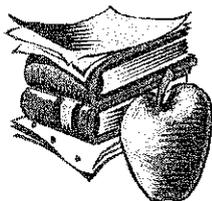
Notre bibliothèque du "Faubourg de la Madeleine" vous propose **gratuitement** des ouvrages variés : romans, B.D, documentaires... Alors n'hésitez plus !

Allez rendre visite à M. Robert DARD, son sympathique responsable.

La bibliothèque est ouverte un mercredi sur deux ( ceux où le club des retraités ne se réunit pas ), de 15 h à 17 h .

A savoir pour le 2ème semestre 2002 :

- 24 juillet
- 7 et 21 août
- 4 et 18 septembre
- 2, 16 et 30 octobre
- 13 et 27 novembre
- 11 décembre



## REMERCIEMENTS

La municipalité tient à remercier différentes personnes pour l'aide qu'elles ont apportée à la commune.

**Muriel CHAZEAUD** qui nous a conseillés dans le choix des plantations à réaliser derrière la salle des fêtes.

**René GUYOT**, d' Avermes, qui a fourni et posé le carrelage mural aux vestiaires du stade.

**Roland MATHONNAT** qui a semé la pelouse derrière la salle des fêtes.

**Didier POPY** qui a prêté un bac pour l'arrosage des fleurs dans le bourg.

## JOURNÉE " UN ARBRE, UN ENFANT "

L'aménagement des abords de notre Salle des Fêtes commence à prendre forme. Il va falloir maintenant songer à mettre en place arbres et arbustes.

Et si l'espace d'une journée, nos chères têtes blondes se déguisaient en apprentis jardiniers et plantaient elles - mêmes leur arbre ?

Ce serait, nous en sommes sûrs, une nouvelle journée de rencontres et de dialogue placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité, toutes générations confondues .

Alors, tous à vos pelles et vos râteaux !

L'inscription des enfants et adolescents intéressés par la journée " un arbre, un enfant " se fait en mairie dès maintenant.



## APPEL DE L'UNION FRANÇAISE DES ANCIENS COMBATTANTS

L'U.F.A.C. nous fait part de son inquiétude concernant le manque d'intérêt suscité par les cérémonies commémoratives du souvenir des anciens combattants.

Dans la commune, les "poilus" de 14 -18 nous ont tous quittés et les combattants de 39-45 sont aujourd'hui très peu nombreux. Seuls les combattants d'Afrique, regroupés au sein de la F.N.A.C.A, présidée par René YONNET, sont représentatifs les 8 mai et 11 novembre.

Ces manifestations sont de courte durée. Aussi, Roger RAY, responsable des A.C et A.P.G. **demande à toute la population franchessoise, jeunes, moins jeunes, élus locaux ... de consacrer une heure, deux fois par an, afin d'assurer la pérennité de ces manifestations nécessaires pour faire revivre le souvenir de nos chers combattants disparus.**

# Un peu plus qu'en bref... Un peu plus qu'en bref...

## QUELQUES REPERES D' URBANISME REGLEMENTAIRES

Vous avez un projet d'achat de terrain, de construction, d'aménagement de votre habitation ou de démolition, voici quelques repères qui vous permettront de mieux connaître les différentes autorisations administratives dont vous pouvez avoir besoin.

### Le certificat d'urbanisme :

Il vous informe de la situation juridique d'un bien (terrain ou immeuble) au regard des règles d'urbanisme qui lui sont applicables.

La demande se fait en mairie. Ce certificat, facultatif mais conseillé lors de l'achat d'un bien immobilier, est valable un an.

### L'autorisation de démolition :

Dans notre commune, où le Règlement National d'Urbanisme s'applique sans restriction, la destruction volontaire (totale ou partielle) d'un bâtiment nécessite un permis de démolir chaque fois que celui-ci est situé dans le périmètre de l'église classée « Monument Historique ».

La demande de permis de démolir est à effectuer en mairie, le délai d'instruction est de 4 mois après dépôt de la demande.

### Les autorisations de construction :

Presque tous les travaux nécessitent soit une déclaration de travaux, soit un permis de construire.

### La déclaration de travaux :

Cette autorisation concerne :

- les modifications et réfections de toitures, les ravalements de façades, les créations de portes, fenêtres ou les modifications d'ouvertures existantes,

- les murs de plus de 2 m de hauteur, les piscines non couvertes, les clôtures,
- l'adjonction d'un balcon, la création d'une pièce d'habitation supplémentaire, d'un abri de jardin, d'un garage, d'un atelier de bricolage, etc... d'une superficie ne dépassant pas 20 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute, et prévues sur un terrain supportant déjà un bâtiment,
- les habitations légères de loisirs de moins de 35 m<sup>2</sup>.

La déclaration de travaux se fait en mairie. Le délai d'instruction est, suivant les cas, de 1 à 2 mois à compter de la réception du dossier complet.

### Le permis de construire :

Cette autorisation est nécessaire pour :

- les constructions neuves,
- les travaux sur des immeubles existants, lorsque ceux-ci :
  - o entraînent un changement de destination de l'immeuble,
  - o modifient le volume,
  - o permettent la création de niveaux supplémentaires.
- les travaux de réfection entrepris suite à un incendie.

L'intervention d'un architecte est obligatoire lorsque la surface hors œuvre nette est supérieure à 170 m<sup>2</sup>, pour une maison individuelle et 800 m<sup>2</sup> pour un bâtiment agricole.

La demande de permis de construire se fait en mairie, le délai d'instruction est variable, deux mois minimum.



# Un peu plus qu'en bref... Un peu plus qu'en bref...

## ET APRES LE CAMION DES POUBELLES ?

Le SIROM de Lurcy-Lévis (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) regroupe 8 communes, représentant 4 839 habitants. A titre de comparaison, le SICTOM Nord-Allier de Chézy comprend 64 communes pour 84 088 habitants.

Notre SIROM collecte les ordures ménagères d'environ 2 500 foyers et les transporte ensuite au Centre d'enfouissement de la COVED à Chézy. Pour les 1 394,24 tonnes collectées en 2001, le coût à payer à la société COVED a été de 74 591,35 € (489 288,31 F). Ce service existe depuis 1973 et a subi de nombreuses évolutions.

En 1977, le SIROM a installé un point propre dans chaque commune, avec trois colonnes : verre, métal/plastique, papier/carton. Le but était d'enrayer la hausse du tonnage d'ordures mises en décharge, lequel continue de croître malgré tout. Ces colonnes sont vidées par le SICTOM Nord-Allier moyennant la somme de 28 658,02 € (187 984,31 F).

Le verre est transporté à la verrerie de Puy Guillaume où il est refondu et transformé en nouvelles bouteilles. Il faut savoir que certains syndicats (Sud-Allier par exemple) ont déjà mis en place des conteneurs distincts pour le verre blanc et le verre brun, cette incitation au tri volontaire plus pointu étant motivée par une utilisation différente de chaque sorte de verre.

Le papier est traité au centre de Chézy où il est séparé (cartons, journaux, magazines, catalogues et papiers divers de bureau) puis il est expédié en papeterie où, après désencrage, il sera transformé en « papier recyclé ».

Les emballages plastiques aboutissent au centre de la SOMOREC, rue Parmentier à Moulins. Là, ils subissent eux-aussi un tri en fonction, d'une part, de leur composition (P.E.T., P.E.H.D., P.V.C.,...) et, d'autre part, de leur réutilisation ultérieure.

En 2001, il a été payé globalement aux entreprises COVED et SOMOREC la somme

de : 7 523,77 € (49 352,69 F) correspondant aux frais de transport et de tri sélectif.

Enfin, en 2000, le SIROM a ouvert une déchetterie à Lurcy-Lévis pour la récupération des ferrailles, encombrants, bois, piles, batteries, déchets toxiques (huiles usagées) et déchets verts. Les habitants de Franchesse peuvent bien sûr en profiter même s'ils fréquentent plus généralement la déchetterie du SICTOM Nord-Allier à Bourbon l'Archambault, ceci grâce à un accord conclu entre les deux syndicats.

Dans l'une ou l'autre de ces structures, certains déchets sont faciles à écouler dans les filières de retraitement et pour un faible coût. Mais d'autres sont plus onéreux. Ainsi, un bidon de 5kg contenant encore un peu de peinture coûte environ 122 € (≅ 800 F), et que dire des écrans et autres composants de téléviseurs ou d'ordinateurs !

Il est évident que toutes ces dépenses (auquelles il faut ajouter les salaires du personnel du SIROM, l'amortissement et l'entretien du camion-benne, les remboursements d'emprunts, etc...) doivent être compensées par des recettes. Les 18 415,84 € (120 800 F), provenant des aides accordées par Eco-Emballage et l'ADELPHE (soutiens à la tonne traitée) et provenant également de la valorisation de certains déchets, sont très insuffisants. La participation des communes (12 914 € pour Franchesse en 2002) a dû être limitée car il devenait difficile pour la plupart d'entre elles d'entreprendre d'autres travaux essentiels. Il a donc été mis en place, conformément à la loi, une redevance payée par chaque ménage. Celle-ci est relativement faible par rapport aux tarifs pratiqués dans d'autres communes et régulièrement publiés dans la presse régionale.

Voilà donc l'utilisation faite de vos ordures ... et de votre argent.

# FRANCHESSE



*Fête*  
*patronale*  
pendant 3 jours



## SAMEDI 3 AOUT

14 h 30 : **Concours de pétanque** organisé par l'A.S Franchesse

21 h : **Retraite aux flambeaux** sur des rythmes de Djumbés  
(1 ticket de manège offert à chaque enfant réclamant un flambeau)

22 h : **Bal Disco** gratuit



## DIMANCHE 4 AOUT

15 h 30 : **Mini RIFLES** et **Maxi Cadeaux**  
en 12 parties.

(Jambons - apéritifs - Salon de jardin ...gros lots de valeur)

18 h : **Spectacle Musical** - Redécouvrez la chanson populaire française (répertoire: Brel-Montant-Piaf-Aznavour...) avec la chanteuse **PATTY BROOKS**

22 h : **Bal** gratuit ( style de musique en fonction du public )

## LUNDI 5 AOUT

16 h : **Jeux** pour les enfants

Pêche à la ligne pour les petits

Rallye -découverte pour les plus grands

22 h 30 : **Feu d'artifice** suivi d'un **bal gratuit**  
animé par "les **Baladins du Musette**"

**BUFFET - BUVETTE**

## Les manifestations dans la commune

**Concours de pétanque** : le 3 août 2002  
A.S.F

**Fête patronale** : les 3,4 et 5 août 2002  
Comité des Fêtes

**Randonnée** : 1 er septembre 2002  
Comité des Fêtes

**Rifles** : 29 septembre 2002  
Club des retraités

**Concours de belote** : 10 novembre 2002  
A.S.F

**Concours de belote** : 30 novembre 2002  
Club des retraités

**Dîner dansant** : 7 décembre 2002  
Comité des Fêtes

### *Idées d'activités*

**Journée découverte de Franchise** : août 2002  
André Despret

**Cinéma sur les vieux métiers**  
Date à déterminer  
Comité des Fêtes

**Plantation d'arbustes derrière la salle des fêtes  
par les enfants de la commune**  
Octobre ou Novembre 2002  
La municipalité

Bienvenue au nouveau **président du Club des retraités, Robert DARD**, qui vous accueillera avec plaisir si vous souhaitez rejoindre les membres du Club.

Pour tout renseignement :  
M. DARD, Route de Limoise Tel: 04 70 66 26 60

## La vie au Comité des Fêtes

Le **Comité des Fêtes**, association à but non lucratif ( loi juillet 1901), a pour objet de **féderer les générations entre elles et d'animer de son mieux le pays** en proposant des activités à thèmes variés afin de s'adresser le plus largement possible au goût de chacun.

Année après année, il vous propose quelques distractions comme un dîner dansant en décembre , la fête des rois en janvier , une soirée brandons en février , une brocante en mai , une randonnée pédestre, équestre et cycliste en septembre, la fête patronale le premier week - end d'août : trois jours de festivités et de fête foraine ( voir détail dans l'affichette ci - contre de ce bulletin).

Les bénéfices des différentes activités sont très souvent réemployés dans la fête patronale qui, à elle seule, nous occasionne une dépense de 5 335 euros environ .

La commune nous alloue une subvention de 1 300 euros cette année .

Le succès des différentes manifestations a permis l'acquisition d'une sono et d'une friteuse , (cette dernière achetée en partenariat avec le Club de foot). Je remercie , ici, son président et son équipe pour leur agréable collaboration .

Une exposition d'artistes locaux, organisée par le Comité et la municipalité, a eu lieu pour la première fois cette année. Je remercie tous ceux qui ont permis la bonne réussite de cette entreprise, et tout spécialement les exposants qui, en répondant par leur présence, ont ainsi démontré que des gens de talent vivaient sur notre commune.

**Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles idées.**

Je vous invite à nous faire part de vos suggestions.

**Le Président du Comité des Fêtes  
Eric BOUCHON**

## Et c'est peut-être ainsi que nous devînmes Lanciers !

C'est bien connu, les habitants de Franchesse sont appelés **les Lanciers**. On les nomme ainsi beaucoup plus souvent que **Franchessois**, le nom, paraît-il, officiel.

**Mais pourquoi ?**

Déjà en 1935, en écrivant leur monographie "Au pays des Lanciers", G.GIRAUDET et G.BOURDERIOUX citaient le nom sans donner d'explication.

En 1151, Archambaud VI accorde la franchise à Franchesse et à Limoise ; on trouve ici l'origine du nom Franchesse. Mais si on sait que Montcenoux devint ensuite Villefranche vers 1140 pour la même raison, on ignore comment s'appelait notre commune avant 1151. Était-ce un nom dont on aurait pu tirer *Lancier* ?

Une autre explication souvent entendue remonte au Moyen -Age : les habitants de Franchesse en révolte contre leur suzerain auraient fait "une descente" vers le château du seigneur de Bourbon. Les guetteurs avaient vu cette troupe arriver avec des armes (sans doute des faux et des fourches) brillant au soleil et ayant cru à la visite inamicale de quelque seigneur ennemi auraient donné l'alarme en criant " *Les Lanciers !* "

On peut aussi trouver une explication dans la défense héroïque que mena Françoise Chapat à la tête des femmes du bourg ( et peut-être quelques hommes même s'ils ne sont pas cités dans l'histoire). Armées de gouyards et de faux, elles évitèrent la démolition de l'église, vendue comme bien national en 1793. Chaque fois que l'entrepreneur et ses hommes vinrent, ces "vaillantes" guerrières les obligèrent à déguerpir, menaçant de les "démolir avant qu'ils puissent démolir leur église". De là, par admiration ou par dérision, le surnom de *Lanciers*...

Une autre piste qui peut être suivie est l'affaire qui s'est passée en 1817, affaire qui fit grand bruit dans la région. Pour résumer, depuis 1816, les denrées de première nécessité manquaient, particulièrement les

grains et le prix du pain ne cessait de monter. La révolte grondait dans plusieurs cantons du bocage pour s'opposer à la circulation des grains et les garder pour la nourriture locale. Le 29 avril 1817, des bandes d'ouvriers empêchèrent le départ de grains stockés chez un aubergiste de Franchesse. Mais le 6 mai, dès l'aube, la population de Franchesse était debout et très excitée contre les spéculateurs et ceux qui les soutenaient. Le tocsin sonnait et des groupes venus de Bourbon et de Limoise vinrent les renforcer. Les gendarmes de Bourbon arrivés pour faire respecter l'ordre furent mis en joue et retenus prisonniers jusqu'au lendemain matin, sans subir de mauvais traitements d'ailleurs car ils ne voulurent pas faire usage de leurs armes. Par la suite, la foule se transporta à Bourbon où plusieurs centaines de personnes assiégèrent la mairie pour réclamer du blé. Ce haut fait d'arme envers la maréchaussée a pu donner une célébrité ( et leur surnom) aux *Lanciers*.

La dernière hypothèse m'a été donnée par Louis Peyrethon. Pendant les guerres napoléoniennes, plusieurs jeunes de Franchesse furent incorporés dans les régiments de Lanciers, régiment d'élite, ce qui attira ce surnom de *Lanciers* (sûrement teinté de jalousie) donné par les jeunes des communes alentour qui n'avaient pas eu cette "chance" !

Voilà cinq explications possibles mais aucune n'est peut-être la bonne et la raison peut figurer ailleurs. Mais une chose est sûre, les habitants de Franchesse sont les Lanciers comme les habitants de Château /Allier sont les Chavans.

Et comme la commune vient de s'enrichir de nouveaux résidents, souhaitons que les Lanciers de souche puissent accueillir ces "néo-Lanciers" qui ignorent sans doute le nom qu'ils vont porter.

**André DESPRET**

# MOUVEMENTS DE LA POPULATION

# ETAT CIVIL

## Arrivées en 2002

Melle GUICHARD Nolwen  
9, rue du Faubourg de la Madeleine

~

Mme Florence KEROUANTON  
3, Faubourg de la Madeleine

~

Melle MONTPIED et M. AMMANN  
Bouquetraud

~

M. et Mme MAC DONALD  
Gouard

~

Mme Catherine BACZEK  
23, Rue des Lanciers

~

Melle MATHONAT et M. FLORANGE  
12, Rue des Lanciers

~

M. et Mme EVAÏN Philippe  
7, Place Pierre Brizon

~

Melle CORNIEUX et M. GOVIGNON  
Gadon

~

M. et Mme VASSEUR  
Les Aguses

## Décès

Le 13 janvier 2002 : Mme Lucie AUBOIRON, née MICAUD, domiciliée "Chateaurenaud"

Le 14 février 2002: Mme Michelle DUBOIS , née LALOUX, domiciliée "Les Poubots"

Le 16 avril 2002 : M.Daniel HERMANN, domicilié "Gatelière"

Le 12 mai 2002 : M.FLORANCE Cyrille, domicilié "Place de la Poste"

Le 18 juin 2002: Mme Yvonne GEUGNIAU, née GONNIN, domiciliée "1, place de la Mairie"

## Naissances

Le 19 janvier 2002 : Adrien Guillaume MALLET, fils de Philippe et Mireille MALLET, domiciliés à "La Prole"

Le 20 mai 2002 : Gabin, Nicolas GOVIGNON, fils de Marie - Anne CORNIEUX et Yves GOVIGNON, domiciliés à "Gadon"

Le 28 mai 2002 : Annabelle, Paulette, Marie DESURIER, fille de Sonia POISSONNET et Yannick DESURIER, domiciliés aux "Marys "

## Baptême civil

Le 9 décembre 2001 : Maxime MASSERET, domicilié au village, N° 3 , a été baptisé en la mairie de Franchesse.

## Mariages

Le 15 juin 2002 : Isabelle, Odile QUINTALET , domiciliée à "Gatelière" à Franchesse et Frédéric, Emmanuel HERMANN, domicilié à la même adresse.

Le 29 juin 2002 : Nadine VALNON, domiciliée aux "Regnaults" à Franchesse et Patrick LAGUILLAUMIE, domicilié Rue Paul Bert à Chamalières.

## Départs en 2002

M. Stéphane CONA  
Bouquetraud

~

Mme CHEVROT et M. DOUGET  
12, Rue des Lanciers

~

Melle PORTEJOIE et M. DUTRIPOND  
Gadon

~

M.Denis POSTLETHWAITE  
Gouard

Il peut manquer le nom des personnes qui ne se sont pas fait connaître en mairie.

**Bienvenue aux nouveaux arrivants.**

## **A Franchesse, vous pourrez faire... de la gymnastique et de la danse .**

Des cours mixtes de **gymnastique classique** et de **danse** " Isadora Duncan" vont se mettre en place à Franchesse, dès le mois de septembre.

Deux séances par semaine( une de gymnastique et une de danse) seront proposées par des éducateurs sportifs, franchessois, diplômés d'Etat.

Un cours " spécial enfant" pourrait également voir le jour s'ils étaient assez nombreux.

Le(s) votre(s) sont-ils intéressés ?

N'hésitez pas à vous faire connaître dès maintenant, à prendre des renseignements, à donner votre avis , à communiquer vos jours et heures de disponibilité en téléphonant à :

Philippe CHATEAUVIEUX : 04 70 67 05 59

Isabelle DESURIER : 04 70 66 11 87

Annette FLEURY : 04 70 66 22 51

Sylvine HAMEL : 04 70 66 06 64

Notez déjà les dates des séances gratuites de départ

Lundi 9 septembre

et

jeudi 12 septembre

à 19 h

salle des fêtes de Franchesse.

**Apportez une tenue adaptée et surtout venez nombreux !**

## **Fleurissement du bourg**

Un effort particulier a été fait cette année pour fleurir les entrées du bourg.

Cela représente du temps et de l'argent. Si vous appréciez ces réalisations, vous pouvez participer à l'effort communal en arrosant ces plantations lorsque c'est nécessaire.

Nous remercions les personnes qui l'ont fait spontanément : Mme AUDOUX, Mme LESBRE, M. RANDOIN , M. THUARD René ... et celles qui le feront bientôt !

D'autre part, plusieurs habitants fleurissent joliment leur habitation ce qui contribue à l'embellissement général de notre village. Qu'ils en soient félicités !

Cela nous a aussi donné l'idée de relancer le concours des maisons fleuries.

Seriez vous partants pour l'année prochaine ?

Donnez votre avis en mairie en utilisant l'espace tribune libre ci - dessous .

## **A Franchesse, vous pourrez faire ... de la vannerie**

M.DAUBE, de Rouère, propose gentiment de vous faire découvrir, gratuitement, comment **réaliser des paniers**. Cela pourra avoir lieu pendant les longs mois d'hiver et le matériel nécessaire sera fourni (sauf une serpette).

N'hésitez pas à contacter M. DAUBE pour vous inscrire ( groupe de 5 personnes maxi )ou pour avoir d'autres renseignements.Tel : 04 70 66 13 14

**Une bonne idée pour passer un bon moment !**

### **Tribune libre**

Nous souhaitons que ce bulletin soit un espace de dialogue.

Nous aimerions connaître vos remarques, suggestions ainsi que les rubriques qui vous plaisent, celles qui vous déplaisent et celles que vous aimeriez trouver.

N'hésitez pas à nous donner votre avis afin que ce bulletin vous apporte réellement des informations.

Coupon - réponse à nous retourner en mairie :

Nom, prénom, adresse ( facultatif):

.....

Remarques, suggestions, rubriques différentes, demande d'informations sur un sujet précis...

.....

# GYMNASTIQUE



ET

# DANSE

cours mixtes

**Séances  
découvertes  
gratuites**



## FRANCHESSE

**Lundi 9 septembre, 19 h, salle des fêtes (danse)**

**Jeudi 12 septembre, 19 h, salle des fêtes (gymnastique)**

### Cotisation annuelle

(possibilité de paiement en plusieurs fois)

**45 euros** pour un cours par semaine  
(danse **ou** gymnastique)

**68 euros** pour deux cours par semaine  
(danse **et** gymnastique)

**VENEZ NOMBREUX !**

### Renseignements :

Philippe CHATEAUVIEUX : 04 70 67 05 59

Isabelle DESURIER : 04 70 66 11 87

Annette FLEURY : 04 70 66 22 51

Sylvine HAMEL : 04 70 66 06 64

